



Sa création :

Le dispositif créé en 2018, a été renforcé en 2012 avec la mise en place d'un poste de DCPP dans chaque zone de sécurité.

 En 2018, tous les quartiers de reconquête républicaine de la police de sécurité du quotidien sont dotés d'un DCPP

Délégués à la cohésion POLICE-POPULATION : Pourquoi faire appel à eux ?

Il s'agit de réservistes civils de la Police Nationale chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police

*Sur SAINT JEAN DE LUZ,
vous pouvez contacter :
M. Bruno BIRABENT
06 12 58 87 57*

dipn64-deleguecohesion-saint-jean-de-luz
@interieur.gouv.fr

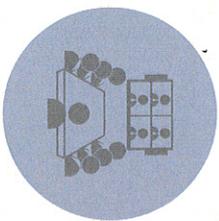


DCPP

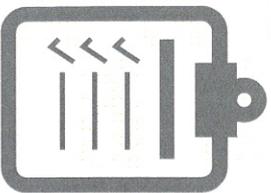
*Délégués à la cohésion
police-population
de la Police Nationale*

Les missions :

→ réalisées en lien avec la déléguée du préfet pour la politique de la ville.



Recueillir les attentes de la population et expliquer les missions de la police avec des réunions de quartiers ou d'informations



Animer des permanences destinées à répondre aux besoins des habitants et prendre en compte leurs doléances



Gérer les conflits de voisinage en lien avec les chefs des unités de police



Mener des actions de prévention de la délinquance des jeunes dans le cadre de partenariats avec les établissements scolaires ou les centres de loisirs municipaux et des personnes âgées dans le cadre d'opérations de tranquillité seniors



Entretenir des contacts avec les commerçants, bailleurs sociaux et représentants des associations présents dans les quartiers prioritaires



Participer aux instances partenariales :

- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance piloté par le maire
- Groupement local du traitement de la délinquance piloté par le procureur de la République
- Conseil des droits et devoirs des familles piloté par le maire
- Groupes de partenariats opérationnels animés par la police et les mairies